

# Le cadeau aux riches propriétaires

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Déposé le : 19 mars 2019No. : CFP-005Secrétaire : Stéphanie**MICHEL GIRARD**

Lundi, 18 mars 2019 05:00

MISE À JOUR Lundi, 18 mars 2019 05:00

**Ça m'enrage de voir les gouvernements adopter des mesures fiscales qui favorisent exagérément les riches. Comme c'est le cas avec l'entrée en vigueur, prochainement, de la fameuse baisse de la taxe scolaire annoncée par le gouvernement Legault.**

Plus vous êtes riche, plus votre maison vaut sans doute cher, plus vous allez bénéficier de cette promesse phare du nouveau gouvernement Legault.

C'est le genre de mesures fiscales qui gratifie honteusement les riches, et ce, sans qu'ils le demandent ! Le riche proprio bénéficiera d'une baisse moyenne de taxe scolaire 18 fois supérieure à celle du proprio de la classe moyenne !

Laissons parler les chiffres de la baisse de la taxe scolaire. Échelonnée sur quatre années, cette réduction progressive de la taxe scolaire atteindra sa pleine valeur à partir de 2022.

## LA CRÈME DES RICHES

Ainsi, si vous faites partie des 1773 riches possédant au Québec une propriété d'une valeur de 2 millions \$ et plus, votre compte de taxe scolaire va baisser en moyenne de 3553 \$ par année à compter de 2022. Il faut savoir que les richissimes propriétaires de grands domaines résidentiels vont épargner quant à eux de 10 000 \$ à 100 000 \$ par année en taxe scolaire.

Si votre propriété vaut de 1,5 à 2 millions \$, comme c'est le cas pour 2741 autres proprios de luxueuses résidences au Québec, la réduction sera en moyenne de l'ordre de 1970 \$ l'an.

Au sein du club sélect des 4514 riches proprios d'une résidence de 1,5 million \$ et plus, on retrouve notamment notre premier ministre François Legault qui, selon le bureau d'enquête du Journal, devrait économiser quelque 3305 \$ par année sur sa facture de taxe scolaire.

Son ministre délégué à la Santé, le docteur Lionel Carmant, épargnera pour sa part 2431 \$ l'an. Suit ensuite le ministre de l'Économie Pierre Fitzgibbon, dont la facture de taxe scolaire annuelle baissera de 2159 \$.

Puis Éric Girard, le ministre des Finances et également parrain du projet de loi no 3 (Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire), bénéficiera quant à lui d'une baisse de taxe scolaire de 2000 \$ l'an.

### LES RICHES AISÉS

Entrent dans la catégorie de propriétaires riches aisés les 11 000 propriétaires dont la résidence vaut de 1 million \$ à 1,5 million \$.

Eux, ils vont économiser en moyenne autour de 1145 \$ par année relativement à la taxe scolaire.

Sous ces derniers, on dénombre 100 000 proprios dont la valeur de la résidence s'échelonne de 500 000 \$ à 1 million \$. Ils verront leur facture de taxe scolaire baisser d'environ 657 \$.

### LA CLASSE MOYENNE

C'est dans la classe moyenne qu'on retrouve la masse des petits et moyens proprios, dont la valeur foncière de la propriété s'échelonne jusqu'à 500 000 \$.

Ils sont au nombre de 2 millions de proprios. Pour eux, le cadeau du gouvernement Legault se limitera à une baisse moyenne de taxe scolaire d'environ 202 \$ l'an à partir de l'année 2022.

On s'entend pour dire que ce n'est pas avec 202 \$ de plus dans ses poches par année que les 2 millions de modestes proprios vont se sentir moins opprimés financièrement.

### QUI PAIERA ?

Les partis d'opposition à l'Assemblée nationale évaluent, sur une pleine année, à environ 900 millions \$ le coût de ce « cadeau électoral » du gouvernement Legault, lorsque la baisse progressive atteindra son maximum, à partir de 2022.

Comme le gouvernement Legault s'est engagé à compenser les commissions scolaires pour ce manque à gagner annuel de 900 millions \$, c'est donc dire qu'il paiera la facture de la baisse de taxe scolaire à même les impôts et taxes payés par tous les contribuables.

C'est ainsi que les contribuables à faible ou moyen revenu, majoritairement des locataires de surcroît, pourront se dire qu'ils ont, eux aussi, contribué à réduire la facture de taxe scolaire des riches propriétaires de plusieurs milliers de dollars par année !

### BAISSE ANNUELLE DE LA TAXE SCOLAIRE RÉSIDENTIELLE

VALEUR (de la propriété)	PROPRIÉTAIRES (le nombre)	FACTURE (moyenne actuelle)	BAISSE (moyenne à terme)
0 \$ à 500 000 \$	2 millions	417 \$	202 \$
500 001 \$ à 1 million \$	100 000	1354 \$	657 \$
1 million \$ à 1,5 million \$	11 000	2446 \$	1145 \$
1,5 million \$ à 2 millions \$	2741	3794 \$	1970 \$
2 millions \$ et plus	1773	6937 \$	3553 \$

SOURCE : COMPILATION DU JOURNAL BASÉE SUR DES DONNÉES TIRÉES DE LA COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES, DU MINISTÈRE DES FINANCES, DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE.